

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NO. VC-433-23-2

« Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission des permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, lotissement et de construction numéro VC-433-13 »

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée conformément à la Loi :

- **QUE** le règlement numéro VC-433-23-2 modifiant certaines dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission des permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, lotissement et de construction numéro VC-433-13 est entré en vigueur le 29 mars 2023 suite à la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Charlevoix-Est ;
- **Qu'**une copie de ce règlement est disponible au bureau de la Ville de Clermont sise au 2 rue Maisonneuve, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures normales de bureau ainsi que sur son site web.

DONNÉ À CLERMONT, CE 3^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2023.



France D'Amour, directrice générale